





Sommaire

2023

Offre excédentaire de soins médicaux : un discours dépassé	7
« Des limites claires pour les cantons »	8
Renforcer la concurrence dans le secteur de l'assurance complémentaire	10
ospita – Les entreprises suisses de santé : les avantages d'être membre	12

CHIFFRES ET FAITS

Des faits plutôt que des préjugés : l'essentiel en bref	14
Les membres d'ospita fournissent une part essentielle des soins	15
L'importance économique des membres d'ospita	17
Comité et associations cantonales d'ospita	19
Membres d'ospita	20



Offre excédentaire de soins médicaux : un discours dépassé



Dr Beat Walti,
Conseiller national,
Président ospita –
Les entreprises
suisses de santé

Chères lectrices, chers lecteurs,

Après deux ans marqués par la pandémie, il semble que le système de santé suisse soit revenu à la normale, du moins sur le plan médical. Le programme de vaccination, de test et de guérison réalisé à grande échelle contre les différentes formes du COVID-19 s'est terminé en 2022, presque aussi subitement qu'il avait commencé en 2020.

Cependant, les hôpitaux, les centres chirurgicaux et les cabinets médicaux sont-ils réellement revenus à la normale ? La réponse est malheureusement négative. Le système de santé et ses problèmes de capacité continuent de faire la une des journaux. Urgences surchargées avec des temps d'attente d'une longueur inhabituelle pour la Suisse, lits inoccupés en raison du manque de personnel et importantes lacunes de financement des hôpitaux publics : ces problèmes apparaissent régulièrement dans l'actualité et font aussi l'objet d'articles de fond à l'échelle nationale. Il semblerait donc que la réputation du système de santé suisse, tant vanté à l'international, soit quelque peu ternie.

Que font les autorités responsables ? Les réformes du système de santé lancées à un rythme soutenu par le Conseil fédéral ces dix dernières années visent à freiner l'évolution des primes de l'assurance obligatoire des soins. Les responsables ainsi qu'une grande partie du Parlement ont choisi comme moyen d'action la gestion des volumes et la baisse des tarifs. Sur la base d'un discours construit de manière systématique, on prétend qu'il y a une offre excédentaire dans le système de santé suisse, ce qui entraîne une demande inexplicablement élevée en raison de l'asymétrie existant entre les médecins et leurs patientes et patients en termes d'information. En d'autres termes, il y aurait trop de prestations de santé fournies par appât du gain, plutôt que par nécessité médicale.

Nous sommes d'avis qu'il n'appartient pas aux fonctionnaires chargés de la planification au sein de l'administration de la santé de la Confédération et des cantons de juger si un traitement médical est indiqué ou non. Cette

décision est prise au sein de la relation patient-e-médecin, puis est soumise à une vérification de l'assurance-maladie. Les excès de la planification et de la gestion des volumes par les autorités ont eu pour conséquence qu'une part croissante des ressources du système de santé doit être consacrée à des activités administratives et non médicales au lieu de servir les patientes et patients.

Lorsque l'on considère l'évolution actuelle, les conséquences de cette situation sont évidentes : une offre insuffisante dans plusieurs domaines des soins de base, un manque de personnel et un profil professionnel peu attractif à tous les niveaux et dans certaines professions hospitalières, des temps d'attente et des financements d'urgence par les pouvoirs publics (bien entendu uniquement pour les hôpitaux appartenant aux pouvoirs publics).

ospita a toujours mis en garde – souvent en tant que seule association – contre une planification excessive et une gestion politique poussée. Il n'est pas agréable de se voir donner raison. Il est bien plus important de se débarrasser du discours manifestement erroné de ces dernières années et de veiller, avec une plus grande marge de manœuvre pour la concurrence en matière de qualité, à ce que les professions de la santé redonnent plus d'attrayances, à ce que les entreprises de santé qui travaillent de manière économique s'imposent et à ce que les coûts d'une population vieillissante et bénéficiant de soins médicaux toujours plus performants puissent être couverts par les rémunérations. C'est justement ce à quoi nous travaillons.

Chères lectrices, chers lecteurs, merci de votre attention. Je vous souhaite cette année encore une agréable lecture et me réjouis de votre soutien dans notre démarche.

Beat Walti

« Des limites claires pour les cantons »

Entretien avec le professeur Bernhard Rüttsche, Université de Lucerne

Depuis plusieurs années, ospita montre les relations financières du financement des hôpitaux gérés par les cantons en dehors des tarifs hospitaliers, grâce à son monitoring des discriminations (cf. [Études/Expertises](#)). Une expertise du professeur Bernhard Rüttsche permet pour la première fois de mettre en évidence les limites juridiques de ce type de financement hospitalier.



Bernhard Rüttsche, Université de Lucerne

Guido Schommer (GS) : Bernhard Rüttsche, vous prônez régulièrement la concurrence entre les hôpitaux dans vos publications. Pour quelle raison ?

Bernhard Rüttsche (BR) : Parce que la loi le prévoit. L'un des objectifs de la révision de la LAMal de 2007 était de renforcer la concurrence entre les hôpitaux, afin de créer des incitations à fournir des prestations plus efficaces et de meilleure qualité, et de freiner la hausse des coûts dans l'AOS. Le système de financement hospitalier introduit en 2012 traite les hôpitaux publics et privés de la même manière, pour autant qu'ils figurent sur la liste des hôpitaux et qu'ils aient donc droit à une rémunération.

GS : Certains hôpitaux ont connu des problèmes financiers en 2022. Le financement des hôpitaux se retrouve ainsi sur le devant de la scène. Quels types de financement faut-il distinguer ?

BR : D'une part, il y a les rémunérations pour les prestations hospitalières, qui englobent toutes les prestations et les coûts y afférents des hôpitaux nécessaires à l'accomplissement de leurs mandats de prestations. Ces rémunérations sont versées par les caisses maladie et les cantons sur la base des tarifs négociés. En revanche, les prestations d'intérêt général sont rem-

boursées par les cantons, d'une part, lorsqu'un hôpital remplit des tâches sur mandat du canton au-delà des mandats de prestations – par exemple dans les domaines de l'aumônerie hospitalière, du conseil social, de la médecine légale ou des prestations de réserve en cas de pandémie. Et d'autre part, lorsque les capacités hospitalières doivent être maintenues. Il ne s'agit alors pas d'accomplir certaines tâches publiques dépassant l'AOS, mais précisément de garantir (à long terme) l'approvisionnement hospitalier stationnaire. Du point de vue du droit des subventions, il s'agit d'aides financières.

GS : Les cantons peuvent-ils donc aider financièrement certains hôpitaux en fonction de leurs propres priorités et besoins ?

BR : Non. Il existe des limites claires au subventionnement des prestations d'intérêt général par les cantons : les subventions pour les prestations d'intérêt général doivent avoir une base dans une loi formelle. Celle-ci doit être de nature générale et abstraite, décidée démocratiquement et suffisamment précise. En outre, les aides doivent reposer sur un intérêt public admissible et satisfaire au principe de proportionnalité. Les cantons doivent par ailleurs se comporter de manière neutre vis-à-vis des hôpitaux

Le professeur Bernhard Rüttsche est l'un des principaux experts en droit de la santé en Suisse. Après des études de droit à l'Université de Berne puis de Lausanne et l'obtention du brevet d'avocat, il a passé son doctorat à l'Université de Berne avec une thèse intitulée « Rechtsfolgen von Grundrechtsverletzungen » (conséquences juridiques des violations des droits fondamentaux). Après sept ans à l'Office fédéral de la justice, il a obtenu son habilitation à l'Université de Zurich. Depuis 2010, il enseigne en tant que professeur ordinaire de droit public et de philosophie du droit à l'Université de Lucerne et assure également les fonctions de vice-recteur chargé du développement universitaire et de recteur suppléant depuis 2022. Depuis 2014, il est également membre de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE).

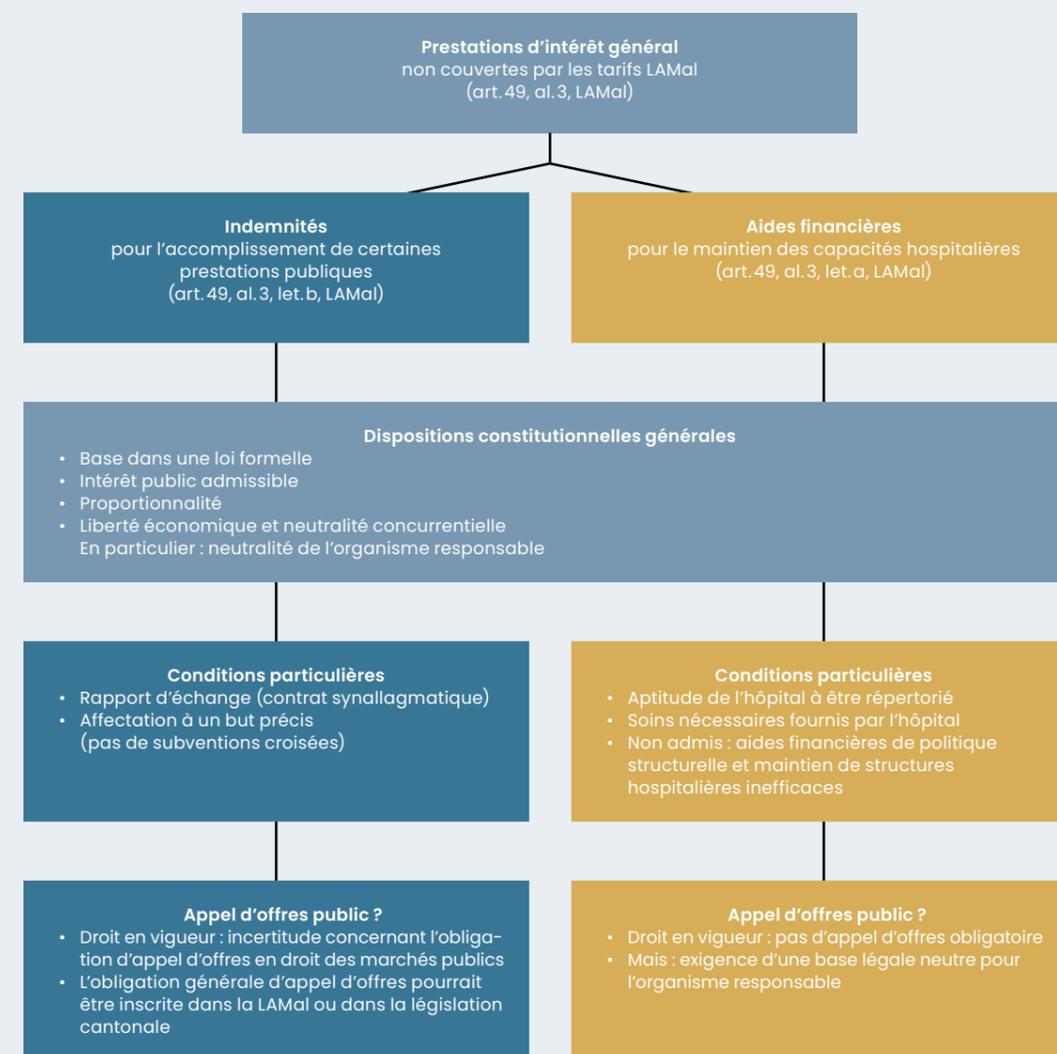
répertoriés – publics et privés – et les traiter de manière égale, dans la mesure où ils sont en concurrence sur le plan de la qualité et des coûts – comme le prévoit la LAMal.

GS : Pour les entreprises de santé qu'ospita représente, la tâche permanente consiste donc à surveiller de près les cantons pour savoir comment ils subventionnent qui et à quelle hauteur au titre des prestations d'intérêt général. Que signifient par exemple les résultats de votre expertise pour le canton d'Argovie, qui veut aider l'hôpital cantonal d'Aarau ?

BR : Nous avons également évalué ce cas. Le versement d'une aide financière de 240 millions de francs à l'hôpital cantonal d'Aarau pour couvrir les déficits d'exploitation – comme prévu à l'origine – serait contraire au droit fédéral, car il n'y aurait pas de base dans une loi formelle, le principe de la neutralité de l'organisme responsable ne serait pas respecté et l'aide financière risquerait de subventionner des structures hospitalières inefficaces qui ne présentent pas d'intérêt public pour les soins.

GS : Nous vous remercions pour cet entretien !

Les résultats de l'expertise « Limite des contributions cantonales pour les prestations d'intérêt général des hôpitaux » du professeur Bernhard Rüttsche peuvent être présentés ainsi :





Renforcer la concurrence dans le secteur de l'assurance complémentaire

Depuis de nombreuses années, ospita s'engage en faveur d'une assurance complémentaire moderne constituant une valeur ajoutée pour les patientes et patients. Elle collabore notamment de façon critique aux grandes lignes sectorielles des assureurs et participe à la série de manifestations du forum VVG (LCA). Les personnes qui s'assurent en plus de l'assurance de base doivent pouvoir bénéficier de prestations supplémentaires « visibles » à l'hôpital, en cas d'urgence. Cependant, à l'heure actuelle, le secteur de l'assurance complémentaire

est soumis à une pression importante de la part de plusieurs autorités. L'absence de concurrence pour les personnes déjà assurées sert de légitimation à ces interventions. ospita a donc chargé les professeurs Stefan Felder (Université de Bâle) et Andrea Eisner (Université de Berne) de réaliser une étude qui clarifie les conditions économiques et juridiques de la mobilisation des personnes assurées dans l'assurance-maladie complémentaire suisse. Cette étude est disponible sur la page suivante : [Études/Expertises](#) (en allemand).

Dans le cadre de l'assemblée générale d'ospita, le 25 octobre 2022 à Meyrin, les professeurs Felder et Eisner ont tiré les conclusions suivantes dans le cadre de leur étude et les ont présentées aux membres :

- La situation actuelle est marquée par peu de changements de la part des personnes assurées.
- Il n'y a quasiment pas de changements de police ou d'assureurs.
- Le secteur de l'assurance-maladie complémentaire manque de dynamisme.
- On constate un recul de la part de marché par rapport à l'assurance obligatoire des soins (AOS).

- Les assurées et assurés sont « captifs » ; la concurrence existe uniquement dans le domaine des nouveaux clients et clientes et éventuellement pour les jeunes personnes assurées.

Pour promouvoir la concurrence et renforcer le dynamisme du secteur de l'assurance complémentaire, il convient de « libérer » les personnes assurées en adoptant la mesure suivante :

- La restitution de provisions de vieillissement.
- Correction des montants de compensation des risques

Évolution des primes encaissées : comparaison entre assurance-maladie AMC et AOS

	2000	2010	2020
AMC* (en millions de francs)	4465	6103	7112
AOS (en millions de francs)	13442	22051	32448
Part AMC du volume total de primes	24,9%	21,7%	18,0%
Population (en millions)	7,20	7,87	8,67

*sans les contrats collectifs

AMC : assurance-maladie complémentaire
AOS : assurance obligatoire des soins

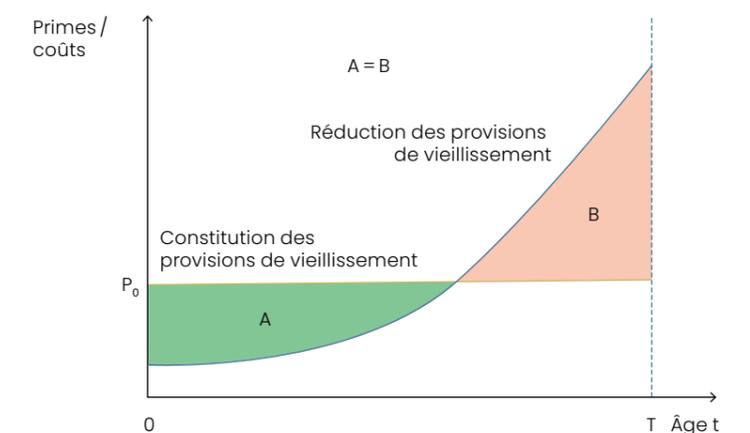
Source : ASA, OFS

« Pour un secteur de l'assurance complémentaire viable »

Beat Walti, conseiller national, président ospita

« Les entreprises de santé le ressentent presque tous les jours : les tarifs dans le secteur de l'assurance complémentaire sont sous pression. Les autorités exercent leur influence sur les assureurs et les hôpitaux, en lieu et place du marché. Il est légitime d'adopter une attitude défensive face à cette pression et de garantir une indemnisation équitable des prestations supplémentaires. À moyen terme néanmoins, nous devons contribuer à ce que le marché des assurances complémentaires puisse continuer à se développer de manière saine. Grâce à la transparence et à la concurrence, non seulement entre les hôpitaux, mais aussi entre les assureurs. Les personnes assurées doivent aussi pouvoir changer d'assurance complémentaire dans des conditions équitables. Cela permettra d'obtenir de meilleures offres et davantage de transparence. L'étude Felder/Eisner montre comment parvenir à un tel changement de système. Il serait également envisageable de développer de nouveaux produits en parallèle. Nous avons conscience que le changement de mentalité nécessaire prendra encore du temps. Mais nous persévérons, pour une médecine qui fournit des prestations complémentaires au-delà des soins de base et dans l'intérêt des patientes et patients qui s'offrent une assurance complémentaire. »

Constitution et réduction des provisions de vieillissement



Source : schéma de l'auteur

Les avantages d'être membre de ospita

Prestations de l'association ospita – Les entreprises suisses de santé

DÉFENSE EFFICACE DES INTÉRÊTS DES MEMBRES

- Défense des intérêts des membres dans le cadre de la politique fédérale et vis-à-vis des directeurs cantonaux de la santé, en collaboration avec les associations régionales
- Défense des intérêts des membres au sein d'associations telles que H+, Economiesuisse, Union suisse des arts et métiers (usam), European Union of Private Hospitals (UEHP)
- Relations publiques comme communiqués de presse en allemand, français et italien
- Prises de position dans le cadre des procédures de consultation

INFORMATIONS

- Couverture médiatique hebdomadaire
- Bulletin d'information mensuel adressé aux membres en allemand, français et italien
- Assemblées générales des membres, séminaires et voyages pour les membres, systématiquement organisés avec des intervenant-e-s et autour de sujets actuels et pertinents
- Expertises et avis de droit sur des questions importantes, actuelles et futures
- Statistiques annuelles des cliniques privées en allemand, français et italien
- Site internet en allemand, français et italien, avec des informations et une page par clinique que les membres peuvent eux-mêmes alimenter et mettre à jour
- Bureau à Berne (administration et renseignements généraux)

CONDITIONS DE LA CAISSE DE COMPENSATION DES CLINIQUES PRIVÉES ET DE LA CAISSE DE COMPENSATION POUR ALLOCATIONS FAMILIALES DES CLINIQUES PRIVÉES

En devenant membres de l'association ospita, les cliniques bénéficient également des tarifs plus avantageux en matière de coûts administratifs de la caisse de compensation AVS des cliniques privées, qui existe depuis le 1er janvier 1986. Ces tarifs s'élèvent entre 0,3% et 0,4% du montant des cotisations AVS. En ce qui concerne les caisses de compensation pour allocations familiales, il est possible, dans la plupart des cantons, de proposer sa propre caisse avec des taux de cotisations avantageux. La caisse verse l'allocation prévue par la loi dans toute la Suisse.

Les taux de cotisations AVS/AI/APG et AC sont les mêmes pour toute la Suisse. En revanche, les cotisations aux caisses de compensation cantonales

pour allocations familiales et la participation aux coûts administratifs varient d'une caisse à l'autre. Les conditions relatives aux coûts administratifs sont plus avantageuses que celles des caisses de compensation publiques. Les taux des cotisations CAF sont majoritairement inférieurs à ceux des caisses de compensation publiques pour allocations familiales.

Des experts se tiennent à votre disposition pour tout renseignement : Caisse de compensation AVS des cliniques privées, Murtenstrasse 137a, 3008 Berne, 031 390 23 22, info@akba.ch, www.akpk.ch

Exemple de calcul

	Masse salariale soumise à l'obligation de cotiser CHF	Taux de cotisation %	Charge totale en CHF
Masse salariale soumise à l'AVS (AVS/AI/APG)	6979334.25	10.600	739809.43
AC 1	6849463.40	2.200	150688.19
CAF canton de BE	6979334.25	1.500	104690.01
Coûts administratifs (CA) en % des cotisations AVS	739809.43	0.400	29559.24
Charge totale			998146.88

Comité de direction de la caisse de compensation AVS :

Peder Koch, président
 Marlies Abart
 Markus Bechtiger
 Sandro Foiada
 Matthias Güdel
 Joseph Hofstetter
 Nello Castelli
 Guido Schommer (ex officio)

Délégués à la caisse de compensation pour allocations familiales (CAF) :

Peder Koch, président
 Marlies Abart
 Markus Bechtiger
 Sandro Foiada
 Matthias Güdel
 Joseph Hofstetter
 Nello Castelli
 Guido Schommer (ex officio)

(Version : mai 2022)

Chiffres et faits

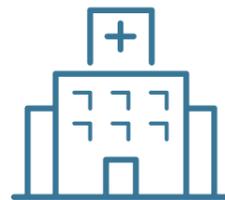


Des faits plutôt que des préjugés : l'essentiel en bref

Les pages qui suivent vous présentent les résultats des enquêtes menées chaque année par l'association ospita auprès de ses membres en les confrontant à d'autres statistiques publiées sur le domaine stationnaire. Dans les débats publics, les cliniques privées sont parfois victimes de préjugés qui ne résistent pas à l'épreuve des faits. Découvrez ci-après quelques-uns de ces faits dans des termes brefs et clairs.



En assurant **26%** des journées de soins, les membres ospita fournissent une part significative des soins stationnaires de l'ensemble de la population



Nos membres sont d'importants employeurs : à la fin **2021**, elles occupaient **36 531** spécialistes, mais aussi **2605** personnes en formation, **827** médecins-assistants et près de **7343** médecins agréés. Au total, ce sont donc plus de **47 000 personnes** et leurs familles qui vivent de leur travail chez nos membres.



Les patients tiennent au libre choix de l'hôpital. Plus de **90%** d'entre eux refusent d'être assignés d'office à un établissement donné.



Les membres ospita contribuent à faire des économies dans le domaine de la santé : leurs prix de base (multiplication des forfaits par cas propre à un établissement) sont presque toujours équivalents ou inférieurs à ceux des hôpitaux publics.



Nos membres assument leurs responsabilités en matière de formation et de formation continue médicales. Plus de **27%** de tous les établissements qui forment des médecins sont gérés par le secteur privé.



Les membres ospita s'engagent aussi dans le domaine de la médecine hautement spécialisée : elles représentent **24%** des sites de MHS.

Les membres d'ospita fournissent une part essentielle des soins

Chiffres-clés des soins stationnaires

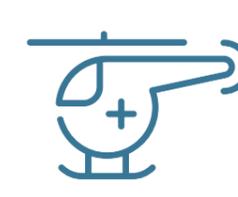
Les chiffres des années 2021 et 2020 se fondent sur nos propres enquêtes de l'année 2022.

	Ensemble des hôpitaux		Membres d'ospita			
	2021	2020	2021	Part en %	2020	Part en %
Lits exploités	37 845	37 611	10 197	26.9	10 218	27.2
Services des urgences	118	121	24	20.3	25	20.7
Salles d'opération	1 035	1 026	357	34.5	313	30.5
Employés (à temps plein)	177 882	174 593	36 531	20.5	35 738	20.5
Jours de soins	11 509 267	11 193 304	2 980 285	25.9	2 874 136	25.7
Hospitalisations	1 464 944	1 396 115	308 315	21.0	294 475	21.1
Naissances	89 644	85 914	17 488	19.5	16 625	19.4

ospita en comparaison avec les chiffres suisses de 2021



26.9%
Lits exploités



20.3%
Services des urgences



34.5%
Salles d'opération



20.5%
Employés



25.9%
Jours de soins



21.0%
Hospitalisations



19.5%
Naissances

Part de marché dans le domaine de la médecine hautement spécialisée

Les cliniques privées fournissent une part essentielle des prestations dans le domaine de la médecine hautement spécialisée (MHS).

Hôpitaux inscrits sur la liste	Nombre	Pourcentage
Ensemble des hôpitaux	58	100
Cliniques privées (membres ospita)	14	24
Mandats de prestations		
Mandats de prestations attribués (remarque : un hôpital peut se voir octroyer plusieurs mandats)	296	100
Mandats de prestations attribués aux cliniques privées	48	16.22
Nombre moyen de mandats de prestations par hôpital public	5.64	
Nombre moyen de mandats de prestations par clinique privée	3.43	
Mandats de prestations en chirurgie viscérale		
Chirurgie viscérale (nombre global)	143	100
Nombre de mandats de prestations attribués à des cliniques privées	44	30.8

Base : liste hospitalière MHS 2021

Nombre de cliniques privées proposant une formation et une formation postgraduée

Les cliniques privées contribuent de manière essentielle à la formation médicale.

Nombre de cliniques proposant ...	Membres d'ospita	Hôpitaux publics	Ensemble des hôpitaux	% des membres d'ospita sur l'ensemble
une formation de médecin	45	121	166	27.1
une formation dans le secteur de la santé	78	158	236	33.1
une formation pour les étudiants en médecine	0	0	0	0.0
uniquement une formation de médecin	1	2	3	33.3
uniquement une formation dans le secteur de la santé	34	39	73	46.6
une formation pour médecins et dans le secteur de la santé	19	26	45	42.2
une formation pour médecins, dans le secteur de la santé et étudiants en médecine	25	93	118	21.2
une formation pour médecins et étudiants en médecine	0	0	0	0.0
Nombre de cliniques proposant une formation	82	161	243	33.7
Nombre de domaines de formation	123	279	402	30.6
Nombre de domaines de formation par clinique (Moyenne)	1.5	1.7		

Exemple : dans toute la Suisse, il existe 250 cliniques formant des médecins, des étudiants en médecine et/ou d'autres professionnels de la santé. 27% de l'ensemble des hôpitaux formant des médecins sont des cliniques privées (soit 45 cliniques).
Source : nos propres calculs fondés sur les Statistiques hospitalières OFSP, Chiffes-clé des hôpitaux suisses 2021

L'importance économique des membres ospita

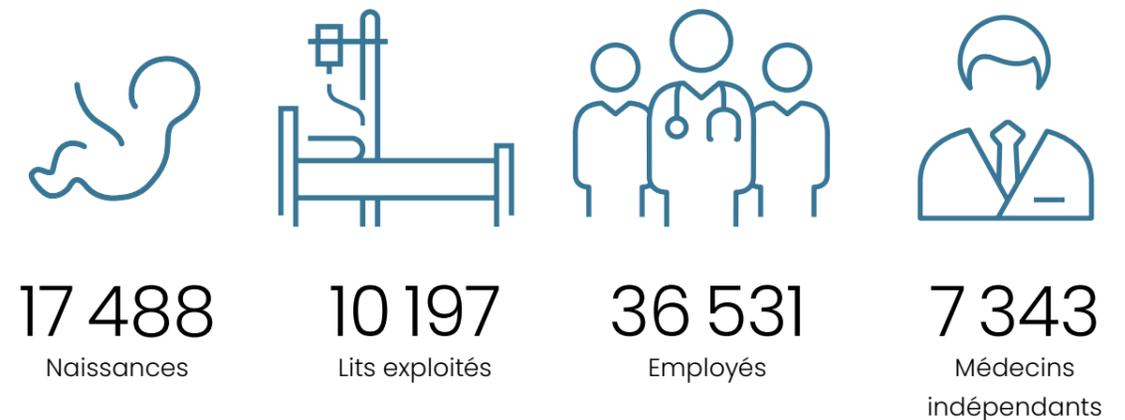
Il n'existe guère de chiffres disponibles auprès de la Confédération, des cantons et des associations hospitalières qui permettraient d'illustrer les performances réelles des membres. C'est pourquoi, sur la base des statistiques disponibles, l'association ospita – Les entreprises suisses de santé a regroupé les chiffres-clés importants garantissant la transparence, démontrant le potentiel économique de nos membres et permettant de réfuter les préjugés à l'encontre des performances des entreprises de santé.

Commentaire : Les résultats se basent sur le nombre de cliniques qui ont participé à notre enquête en 2022, raison pour laquelle les chiffres sont susceptibles de diverger par rapport à notre brochure de l'an dernier.

Membres classés selon le type d'institution



Prestations



Comité et associations cantonales de ospita

Statistiques des performances

	2021	2020
Sorties en mode hospitalier sans les nourrissons en bonne santé	308 315	294 475
Nombre de patient-e-s en fonction de leur lieu de domicile		
dans le canton	224 146	208 923
hors du canton	84 865	86 950
à l'étranger	8 688	7 678
Journées d'hospitalisation sans les nourrissons en bonne santé		
Soins aigus	1 239 118	1 207 936
Réadaptation	892 088	850 648
Soins de longue durée	222 439	229 532
Psychiatrie	626 640	586 020
Participation LCA des patient-e-s selon la taille de la clinique	39%	41%
Naissances	17 488	16 625
Nombre moyen de journées d'hospitalisation par cas, pondéré par le nombre de journées d'hospitalisation		
Soins aigus	4.5	4.7
Psychiatrie	33.8	32.2
Réadaptation	29.4	29.8
Soins de longue durée	344.6	282.9

Infrastructure

	2021	2020
Lits exploités	10 197	10 218
Salles d'opérations	357	313
Services des urgences	24	25

Effectifs

	2021	2020
Salariés sans les personnes en formation	36 531	35 738
Postes	56 822	53 748
Personnes en formation sans les stagiaires ni les médecins	2 605	2 801
Personnes en formation dans le domaine des soins	1 820	1 919
Personnes en formation dans le domaine des fonctions thérapeutiques	296	289
Personnes en formation dans les professions liées aux infrastructures	496	537
Médecins assistants	827	791
Médecins salariés à plein temps	3 259	3 115
Médecins indépendants	7 343	7 147

Données financières

	2021	2020
Total du chiffre d'affaires en mio CHF	5 776	5 453
Charges salariales en mio CHF à l'exclusion des honoraires des médecins	2 893	2 825

Systèmes qualité

	2021	2020
ISO	50	50
EFQM	31	33
IQM	5	7
Autres	37	37
Aucun	6	4

96 % disposent d'un système qualité, certains en ont deux ou davantage.

Le Surveillant des prix le confirme : les cliniques privées font baisser les coûts hospitaliers !

Depuis le mois de février, le Surveillant des prix propose désormais un aperçu des tarifs pour vingt traitements hospitaliers fréquents de soins aigus et des liens vers des indicateurs de qualité des hôpitaux suisses de soins aigus. Les tarifs des cliniques privées sont systématiquement et presque tous inférieurs à ceux des hôpitaux publics. Vous trouverez des informations par canton, sur spitaltarife.preisueberwacher.ch/fr

Comité

Beat Walti, Conseiller national, Président
Wenger & Vieli AG, Zurich

David Bosshard
Clienia AG, Winterthour

Christian Camponovo
Clinica Luganese Moncucco SA, Lugano

Nello Castelli, Vice-Président
Swiss Medical Network SA, Genolier

Peter Eichenberger
St. Claraspital, Bâle

Rodolphe Eurin
Hôpital de la Tour, Meyrin

Vincenza Trivigno
VAMED, Zurich

Peder Koch
Berit Klinik, Speicher

Dominic Pugatsch
Hirslanden AG, Glattpark

Andrea Rytz
Schulthess Klinik, Zurich

Guido Speck
Lindenhof AG, Lindenhofgruppe, Berne

Guido Schommer
Secrétaire
général de ospita – Les entreprises suisses de santé, Berne

Associations cantonales

Associazione cliniche private ticinesi
Giancarlo Dillena, Président
T 091 985 15 92
info@acpt.ch

Basellandschaftlicher Verband der Privatklinken BLVPK
Tibor Somlo, Président
T 078 770 00 00
somlo@ergolz-klinik.ch

Basler Privatspitäler-Vereinigung
Stephan Fricker, Président
T 061 305 11 11
info@merianiselin.ch

Association des cliniques privées de Genève
Rodolphe Eurin, Président
T 058 715 36 71
comite@geneve-cliniques.ch

Association vaudoise des cliniques privées
Marc-Olivier Buffat, Président
T 058 796 38 88
vaud-cliniques@centrepatronal.ch

Verband der Privatspitäler des Kantons Bern VPSB
Matthias Güdel, Président
T 031 336 16 15
info@privatspital.ch

Verband Ostschweizer Privatkliniken OPK
Till Hornung, Président
T 058 511 11 11
direktion@kliniken-valens.ch

Zürcher Privatkliniken
Glen George, Président par intérim
T 044 388 15 15
info@zuercherprivatkliniken.ch

Membres d'ospita

Cliniques de soins aigus

- 1 Hirslanden AndreasKlinik Cham Zoug, hirslanden.ch/andreasklinik
- 2 Augenklinik Dr. med. A. Scarpattetti AG, Teufen, augenklinik-teufen.ch
- 3 Berit Klinik AG, Speicher, beritklinik.ch
- 4 Bethesda-Spital, Bâle, bethesda-hospital.ch
- 5 Bionus Clinique Bon-Port, Montreux, bionus.ch
- 6 Clinica Ars Medica, smn, Lugano-Gravesano, arsmedica.ch
- 7 Clinica Luganese Moncucco, Moncucco e San Rocco, Lugano, clinicaluganese.ch
- 8 Clinica Sant Anna, smn, Lugano-Sorengo, clnicasantanna.ch
- 9 Clinique de Genolier, smn, Genolier, genolier.net
- 10 Clinique de La Source, Lausanne, lasource.ch
- 11 Clinique de Montchoisi SA, smn, Lausanne, montchoisi.ch
- 12 Hirslanden Clinique des Grangettes, Chêne-Bougeries, hirslanden.ch/grangettes
- 13 Clinique Générale Ste-Anne, smn, Freiburg, cliquegenerale.ch
- 14 Clinique Générale-Beaulieu, smn, Genève, beaulieu.ch
- 15 Hirslanden Clinique la Colline, Genève, hirslanden.ch/lacolline
- 16 Clinique La Prairie, Clarens, laprairie.ch
- 17 Clinique médico-chirurgicale de Valère, smn, Sion, cliniquevalere.ch
- 18 Clinique Montbrillant, smn, La Chaux-de-Fonds, clinique-montbrillant.ch
- 19 Ergolz-Klinik, Liestal, ergolz-klinik.ch
- 20 Herz-Neuro-Zentrum Bodensee AG, Kreuzlingen, herz-zentrum.com
- 21 Hirslanden Berne:
 - Klinik Beau-Site, Berne, hirslanden.ch/beau-site
 - Klinik Permanence, Berne, hirslanden.ch/permanence
 - Salem-Spital, Berne, hirslanden.ch/salem
- 22 Hirslanden Klinik Aarau, hirslanden.ch/aarau
- 23 Hirslanden Lausanne:
 - Clinique Bois-Cerf, Lausanne, hirslanden.ch/bois-cerf
 - Clinique Cecil, Lausanne, hirslanden.ch/cecil
- 24 Hirslanden Zurich:
 - Klinik Hirslanden, hirslanden.ch/klinikhirslanden
 - Klinik Im Park, Zurich, hirslanden.ch/impark
- 25 Hôpital Daler, Freiburg, daler.ch
- 26 Hôpital de la Providence, smn, Neuenburg, providence.ch
- 27 Hospiz im Park, Arlesheim, hospizimark.ch
- 28 Hirslanden Klinik Am Rosenberg, Heiden, hirslanden.ch/rosenberg
- 29 Klinik Belair, smn, Schaffhausen, belair.ch
- 30 Hirslanden Klinik Birshof, Münchenstein Bâle, hirslanden.ch/birshof
- 31 Klinik Gut St. Moritz, St. Moritz, gut.ch
- 32 Klinik Hohmad, Thun, klinikhohmad.ch
- 33 Klinik Pallas, Olten, klinik-pallas.ch
- 34 Klinik Pyramide am See, Zurich, pyramide.ch
- 35 Klinik Seeschau AG, Kreuzlingen, seeschau.ch
- 36 Rosenklinik, smn, Rapperswil, rosenklinik.ch
- 37 Hirslanden Klinik Stephanshorn, Saint-Gall, hirslanden.ch/stephanshorn
- 38 Privatklinik Villa im Park, smn, Rothrist, villaimpark.ch
- 39 KSM Klinik für Schlafmedizin Zurzach und Lucerne, Zurzach, ksm.ch
- 40 KTK Kindertagesklinik Liestal AG, Liestal, kindertagesklinik.ch
- 41 La Tour Hôpital Privée SA, Genève, la-tour.ch
- 42 Hôpital de la Tour, Meyrin
- 43 Clinique de Carouge, Carouge
- 44 Lindenhof AG, Lindenhofgruppe:
 - Engeriedspital, Berne, lindenhofgruppe.ch
 - Lindenhofspital, Berne, lindenhofgruppe.ch
 - Sonnenhofspital, Berne, lindenhofgruppe.ch
- 45 Merian Iselin – Klinik für Orthopädie und Chirurgie, Bâle, merianiselin.ch

Cliniques de réadaptation

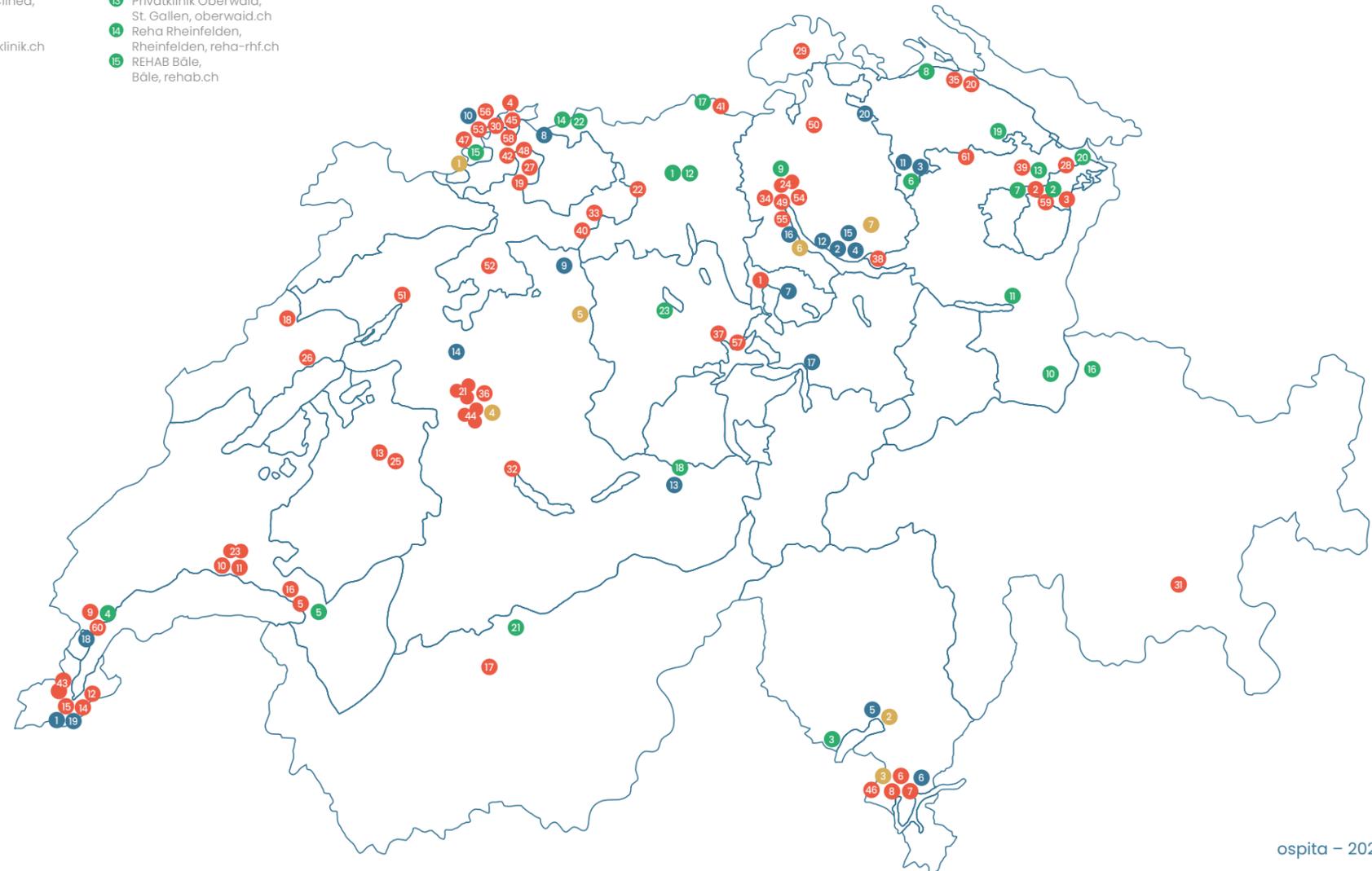
- 1 aarReha Schinznach, Schinznach Bad, aarreha.ch
- 2 Berit Klinik AG, Speicher, beritklinik.ch
- 3 Clinica Hildebrand, Brissago, clinica-hildebrand.ch
- 4 Clinique La Lignière, Zurich, klinikbethanien.ch
- 5 Clinique Valmont, smn, Winterthur, lindberg.ch
- 6 Hirslanden Privatklinik Linde AG, Biel, hirslanden.ch/linde
- 7 Privatklinik Obach, smn, Soleure, obach.ch
- 8 Schmerzlinik Bâle, smn, Bâle, schmerzlinik.ch
- 9 Schulthess Klinik, Zurich, schulthess-klinik.ch
- 10 See-Spital, Horgen, kilchberg.see-spital.ch
- 11 St. Claraspital AG, Bâle, claraspital.ch
- 12 Hirslanden Klinik Meggen, Meggen, hirslanden.ch/meggen
- 13 Vista Klinik, Binningen, vistaklinik.ch
- 14 Berit Klinik AG, Teufen, beritklinik.ch
- 15 Privatklinik Oberwaid, St. Gallen, oberwaid.ch
- 16 Reha Rheinfelden, Rheinfelden, reha-rhf.ch
- 17 REHAB Bâle, Bâle, rehab.ch

Cliniques psychiatriques

- 1 Clinique Belmont, Genève, cliniquebelmont.ch
- 2 Clenia Bergheim AG, Uetikon am See, clenia.ch
- 3 Clenia Littenheid AG, Privatklinik für Psychiatrie und Psychotherapie, Littenheid, clenia.ch
- 4 Clenia Schlössli AG, Privatklinik für Psychiatrie und Psychotherapie, Oetwil am See, clenia.ch
- 5 Clinica Santa Croce, Orselina, santacroce.ch
- 6 Clinica Viarnetto, Lugano-Pregassona, clincaviarnetto.ch
- 7 Klinik Meissenberg AG, Zoug, meissenberg.ch
- 8 Klinik Schützen Psychosomatik, Psychiatrie, Psychotherapie, Rheinfelden, klinikschuetzen.ch
- 9 Klinik SGM Langenthal, Langenthal, klinik-sgm.ch

Autres membres

- 1 Adullam-Spital, Bâle, adullam.ch
- 2 Clinica Fondazione Varini, Orselina, clincavarini.ch
- 3 Clinica Rivabella, Magliaso, rivabella.ch
- 4 EffenauPark, Berne, elfenaupark.ch
- 5 Klinik Favorit, Huttwil, klinik-favorit.ch
- 6 Stiftung St. Stephanus Rüslikon, nidelbad.ch
- 7 Sonneweid AG, Wetzikon, sonneweid.ch





Contact

ospita – Les entreprises suisses de santé
Zieglerstrasse 29
3007 Berne

+41 31 387 37 20
info@ospita.ch
ospita.ch

